



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2025-075

Séance du 06/10/2025

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	2
Suffrages exprimés	10

Vote pour	10
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 01/10/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – AUDIBERT R – BERNARD – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – YACOUB

REPRÉSENTÉS : M. BUCARO par M. YACOUB
M. KARROUCHI par M. HEURA

ABSENTS : Mmes AUDIBERT C – ROUX – SNITSELAAR et MM. DALIBARD – PALAGONIA

Secrétaire de séance : Mme BERNARD

AFFAIRES GENERALES
NOUVELLE DENOMINATION DU TERRITOIRE ENGLOBANT
LA ZI CARROS LE BROC ET LA ZA DE LA GRAVE

Le maire,

Rappelle que la zone industrielle et la zone d'activité situées sur les communes de CARROS et de LE BROC se nomment respectivement ZI CARROS – LE BROC et ZA DE LA GRAVE,

Informe que selon l'article L.2121-30 du CGCT, le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits situées sur le territoire communal, y compris les voies privées ouvertes à la circulation quel que soit le gestionnaire ou le propriétaire de cette voie,

Propose que soit nommé « INDUSPARC CARROS-LE BROC » le pôle industriel englobant la ZI CARROS – LE BROC et la ZA de la Grave

Vu l'article L.2121-30 du CGCT qui prévoit expressément que « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation » ;

Considérant que le territoire de cette zone d'activité s'étend sur les communes de Carros et Le Broc, il y a lieu que les communes prennent des délibérations concordantes concernant la dénomination de ce pôle industriel ;

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après avoir délibéré

APPROUVE la dénomination du pôle industriel situé sur le territoire de CARROS et de LE BROC : INDUSPARC CARROS-LE BROC

AUTORISE le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

